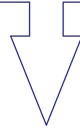


Les demandes arrivent prioritairement par téléphone



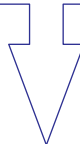
1. Ecouter toute demande d'accueil d'urgence adressée à l'AFU

- Permettre au demandeur d'exprimer la situation qui lui fait problème, d'être écouté et d'être reconnu dans sa difficulté ;
- Lui permettre de déposer ses questions, de prendre un premier recul par la présence d'un tiers.



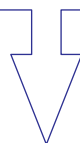
2. Décoder la demande

- Qui demande ? Pour qui ? Au nom de quoi ?
- Quel est le sens de la demande ? Dans quel contexte ?
- Quelle urgence ou crise ?

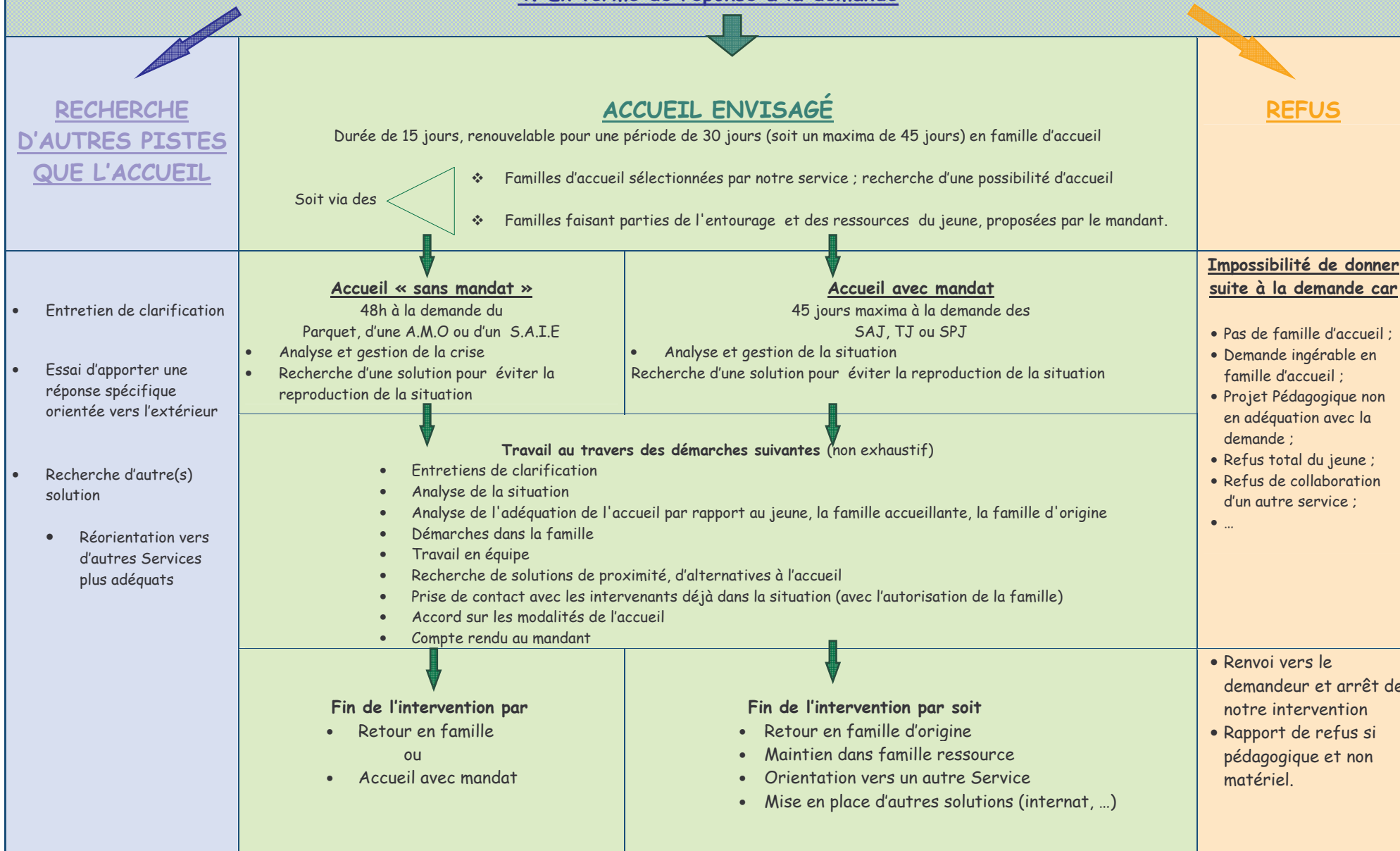


3. Se positionner par rapport à la demande en tant que placement familial d'urgence

- En privilégiant avant tout l'intérêt du jeune ;
- En se basant sur la spécificité de l'agrément du Service



4. En terme de réponse à la demande



5. Pré requis indispensables à la mise en œuvre du projet

- **Sélection et accompagnement d'un réseau de familles d'accueil d'urgence**
 - Recherche de familles d'accueil ou de lieu d'accueil non institutionnel
 - Entretiens de sélection
 - Evaluation des accueils et sélection continuée
 - Contacts avec l'ensemble des familles d'accueil
 - « Maintenance » du réseau
 - mise en place d'outil de communication (Gsm d'urgence, site Web, ...)
- **Approche et connaissance dynamique et approfondie du réseau psycho-social élargi**
 - Participation à des réunions de coordination et de concertation
 - Recherche de Services particuliers en fonction des besoins du jeune ou de sa famille
 - Rencontres avec d'autres Services
 - Participation à un travail de réseau et développement des synergies de la Fédération

6. Particularités de l'AFU

- Possibilité d'une décision immédiate et d'une intervention rapide
- Envisager des solutions de proximité, souples et adaptées
- Disponibilité permanente de l'équipe psychosociale pour les accueils en cours et les nouvelles demandes
- Développer et s'inscrire dans une démarche de solidarité sociale
- Tenter de dépasser la crise en réinstaurant les liens familiaux
- Tenter d'éviter au maximum le recours à des solutions lourdes

7. Moyens mis en œuvre pour rencontrer les objectifs du projet :

- Pluridisciplinarité
- Permanence téléphonique en cas d'urgence
- Réunions d'équipe, intervisions, supervisions
- Gestion et obligations administratives
- Formations